



# Maison Familiale Rurale le Grand Mas

30700 UZES  
Tél. 04 66 22 18 26 - Fax. 04 66 22 50 21  
E-mail : mfr.uzes@mfr.asso.fr

## *Les métiers de la nature par alternance*

**CS** (Certificat de Spécialisation)

# Conduite de Productions en Agriculture Biologique et Commercialisation

**Après un BAC, BP, BTA ou BAC PRO agricole :**

***Acquérir les techniques de production  
en Agriculture Biologique***



- contenu détaillé de cette formation au verso -

***Formation sous contrat d'apprentissage***



***Possibilité de formation continue pour adulte. Nous consulter***

# CS Conduite de productions en Agriculture Biologique et Commercialisation (Certificat de Spécialisation)

Le Certificat de Spécialisation « Conduite de Productions en Agriculture Biologique et Commercialisation » s'appuie sur le référentiel du Brevet Professionnel option responsable d'exploitation agricole.

Conformément au référentiel, cette formation « ...s'inscrit dans la logique de l'agriculture durable en veillant aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux. Outre les conséquences dans la gestion d'une production de qualité répondant au cahier des charges, le producteur biologique peut entreprendre des actions relatives au territoire et à l'environnement (améliorer la qualité et la gestion de la ressource en eau, lutter contre l'érosion, préserver les biotopes, valoriser le paysage, les ressources naturelles et le patrimoine culturel, utiliser les sources d'énergie renouvelables...). Il est soucieux de l'aspect social de l'exploitation (maintien et développement de l'emploi, qualité des relations au travail ...) et du volet économique de la filière (renforcer ou participer à l'organisation économique des producteurs, améliorer les circuits de commercialisation et d'approvisionnement, accroître la valeur ajoutée...).

Certaines aptitudes classiquement requises pour exercer le métier d'agriculteur sont incontournables pour l'agriculture biologique : capacité d'observation et d'analyse des phénomènes naturels, de rigueur, de communication, d'autonomie et d'adaptation ... ».

Cette formation permet d'acquérir les capacités suivantes :

- Concevoir, développer et gérer l'installation ou la reconversion d'une exploitation en agriculture biologique,
- Mettre en œuvre une production en respectant les cahiers des charges de l'agriculture biologique

## Contenu

**Ce Certificat de Spécialisation se prépare en trois Unités Capitalisables :**

**UC 1 :** Etre capable d'organiser un système de production en respectant la réglementation et les principes de l'agriculture biologique

**UC 2 :** Etre capable de mettre en œuvre les techniques de production spécifiques à l'agriculture biologique

**UC 3 :** Etre capable d'analyser les résultats technico-économiques des productions conduites en agriculture biologique et les conséquences d'une conversion

Les systèmes de production conduits en agriculture biologique sont très variés. Les spécificités de formation au sein de notre établissement sont les **productions légumières, fruitières et cultures pérennes**.

La durée de la formation en centre est de 455 heures.



## Débouchés

- S'installer en tant qu'exploitant, conjoint d'exploitant ou associé d'exploitation en « Agriculture Biologique »,
- Convertir une exploitation existante en « Agriculture Biologique »,
- Travailler en tant que salarié hautement qualifié dans une exploitation en « Agriculture Biologique »
- Poursuivre ses études en BTSA

## Aides financières

Aide du Conseil Régional de 2 € par repas et 5 € par nuitée  
Salaire suivant un % du SMIC en fonction de l'âge (voir tableau)

16/17 ans	18/20 ans	21 ans et plus
37 %	49 %	61 %

Si l'apprenti était déjà sous contrat d'apprentissage lors de sa précédente formation, la rémunération doit être au moins égale à la rémunération qu'il percevait lors de sa dernière année de contrat.

Si l'apprenti est déjà titulaire d'un diplôme agricole en rapport direct avec la formation : BP REA, BP Productions horticoles, BAC PRO CGEA, BAC PRO Productions horticoles, BTA production, le % de rémunération doit être majoré de 15 %.



## Tarifs CS

Internat : 104 € par mois  
Demi-pension : 52 € par mois  
Externat : 5 € par mois

Internat

Etablissement privé sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture, depuis 1964